

**GYM VOLONTAIRE DE GENAY
REGLEMENT INTERIEUR
MAJ : Novembre 2024**

1. Notre association, loi 1901, a pour but la pratique d'activités physiques telles que Fitness, Cardio, Gym douce, stretching. L'association est elle-même affiliée à la Fédération Française EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire). Sont membres de l'association les personnes qui se sont acquittées de leur cotisation pour l'année en cours (Septembre année N à Juin année N+1) (fonctionnement sur le rythme scolaire)
2. Les cotisations regroupent :
 - Les frais d'adhésion à l'association, permettant d'assurer le fonctionnement de l'association (renouvellement matériel, organisation de l'Assemblée Générale, formation des animateurs sportifs principalement)
 - Le coût de la licence EPGV
 - Les frais de participation aux cours permettant de rémunérer les animateurs
3. Les adhésions peuvent avoir lieu à tout moment pendant une saison (Septembre N à Juin N+1), mais seront dans tous les cas valables jusqu'au mois de Juin (rythme scolaire) ; en cas d'adhésion en cours d'année, les frais d'adhésion et de licence sont dus à 100% ; les frais de participation seront proratisés sur une base trimestrielle (tout trimestre commencé étant intégralement du)
4. En cas de problème de santé, le club remboursera, ou fera un avoir sur la saison suivante, d'au maximum l'équivalent de 2 trimestres de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), et ce, sous réserve que le club ait reçu un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport au moment de l'inscription et sous réserve de la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois au moment de la demande. Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.
5. En cas de déménagement à plus de 15kms de Genay, le club remboursera au maximum l'équivalent d'un trimestre de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), sous réserve de fournir au club un justificatif de domicile (à la nouvelle adresse). Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.
6. Aucun remboursement ne sera possible si le club a fourni une attestation annuelle pour le CSE/CE.

7. La fiche d'inscription est obligatoire, tous les renseignements demandés doivent être remplis de façon lisible.
8. Les adhésions doivent être acquittées au maximum 2 semaines après la date d'inscription. Tout adhérent qui n'aura pas respecté ce délai pourra se voir refuser l'accès au cours.
9. Autorisation parentale : les cours sont ouverts aux mineurs, avec l'accord de l'animateur. Lors de leur inscription, une autorisation parentale leur sera remise. Ce document est à ré-adresser aux membres du bureau dûment complété.
10. Toute dégradation de matériel du club de gymnastique devra être remboursée.
11. Le matériel, sous la responsabilité de chacun, doit être rangé le plus correctement possible dans les locaux prévus à cet effet.
12. Les personnes non inscrites ne sont pas autorisées à pratiquer un cours, sauf pour les nouveaux adhérents pour 2 essais.
13. Deux cours d'essais, au maximum, seront proposés aux nouveaux adhérents avant toute inscription définitive.
14. Les adhérents doivent adopter un comportement et une attitude respectueuse vis-à-vis des animateurs, des autres membres de l'association et des membres du Conseil de Direction. Dans le cas où un problème surviendrait (avec un(e) animateur(trice), un autre membre de l'association, un membre du Conseil de Direction), chacun doit alors en informer, au plus vite, le Conseil de Direction qui seul sera habilité à prendre une décision. Dans le cas d'un comportement irrespectueux avéré et répété d'un membre de l'association, celui-ci recevra une lettre LRAR lui demandant de modifier son comportement. Dans le cas où les faits se répéteraient par la suite, l'adhérent serait radié de l'association (cf article 6 des statuts de l'association).
15. En cas de changement d'animateur, en cours d'année, les cours sont assurés, aucun remboursement ne sera effectué.